

Sélestat, le 25 février 2015

Communiqué de presse

Vente de détecteurs de fumée Du 6 au 8 mars 2015

Chaque année en France, les incendies dans les habitations font 10 000 victimes, dont 800 décèdent, parmi lesquelles 30% d'enfants. 70% des décès surviennent de nuit, les victimes étant surprises dans leur sommeil.

Les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sont obligatoires dans toutes les habitations à partir du 8 mars 2015.

Acheter son détecteur à Sélestat :

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Sélestat, en partenariat avec la Ville et la Banque Kolb vous propose d'acheter votre détecteur, conformes aux normes, les 6 et 7 mars de 9h à 17h à la Banque Kolb, rue des Chevaliers, ou les 7 et 8 mars, de 9h à 17h, au Centre de Secours Principal, rue d'Iéna à Sélestat.

Les détecteurs seront vendus au prix de 18€, dont 2€ seront reversés à l'œuvre des Pupilles de France pour les orphelins des sapeurs-pompiers.

Pour rappel : choisir son détecteur :

Les détecteurs de fumée doivent être conformes à la norme NF-EN 14 604 et il faut en installer au moins un à chaque niveau d'habitation, de préférence près des chambres.

Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée sont faciles à trouver (magasins de bricolage par exemple). Ils sont également faciles à installer et à entretenir. Ils ne représentent pas un gros investissement (20€ seulement en moyenne).

Les DAAF détectent les débuts d'incendie et leur sirène vous alerte aussitôt. C'est vital la nuit quand tout le monde dort.

Eviter les incendies : bonnes habitudes et précautions

- Ne pas laisser les appareils électriques en veille
- Ne pas surcharger les prises électriques
- Eteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison)
- Ne pas laisser de casseroles, poêles ou plats sur le feu sans surveillance
- Eloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence
- Faire vérifier par des spécialistes les installations électriques, de gaz et de chauffage
- Faire ramoner par des spécialistes les conduits et les cheminées une fois par an

Numéros d'urgence gratuits :

- 18 : sapeurs pompiers
- 112 : N° d'urgence européenne
- 15 : Samu

Contact presse :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Sélestat

Amicalesp.selestat@orange.fr

06 08 21 86 26